**« Ostéopathie et Mieux-Etre : prévenir, soulager et guérir à tout âge », c'est sous cette thématique – portée par l'anniversaire de ses 25 ans – que l'UFOF (l'Union Fédérale des Ostéopathes de France) fête le retour du printemps en organisant, le 21 mars prochain, la Journée Portes Ouvertes des Ostéopathes de France. À cette occasion, sur tout le territoire français, des professionnels ouvriront leur cabinet et proposeront un bilan ostéopathique gratuit.**

## Un bilan en deux étapes à la découverte du patient

Le bilan dure un quart d'heure environ. Il se déroule en deux étapes : l'entretien avec le patient, suivi d'une phase de tests manuels. Tout d'abord, l'ostéopathe interroge le patient sur les raisons de sa consultation mais également sur ses antécédents médicaux, traumatiques, chirurgicaux, familiaux et neurologiques. Il complète ensuite cette première évaluation par des tests manuels orientés et spécifiques qui vont lui permettre de trouver les dysfonctions et de savoir où il faut intervenir.

## Les objectifs de la Journée Portes Ouvertes :

- Faire découvrir l'ostéopathie, ses bienfaits et ses principes, faire comprendre au patient ce que peut apporter un suivi régulier, ce que peut traiter l'ostéopathie et quelles sont ses complémentarités avec les pratiques médicales.

- Présenter les spécificités de la pratique exclusive de l'ostéopathie des membres de l'UFOF, contrairement à un médecin-ostéopathe ou kiné-ostéopathe.

- Faire connaître le label EUR OST DO, qui garantit d'être traité en toute sécurité et bénéficier de soins de qualité par un ostéopathe ayant obtenu son diplôme

après cinq ans d'étude (au lieu des trois réglementaires) et respectant un code déontologique, une charte éthique et une charte de qualité précis.

**150 ostéopathes se sont mobilisés lors de l'édition 2011.**

**Afin d'accueillir les « patients », dans les meilleures conditions, le 21 mars, il est nécessaire de prendre rendez-vous par téléphone auprès de l'ostéopathe.**

**La liste complète des ostéopathes participant à la Journée Portes Ouvertes est disponible sur www.osteofrance.com.**

## L'Union Fédérale des Ostéopathes de France

Créée en 1987, l'UFOF fait partie des quatre associations officiellement reconnues représentatives par le Ministère de la Santé en juillet 2003. Elle est la première organisation socioprofessionnelle française d'ostéopathes avec 1300 d'adhérents. C'est elle qui a obtenu du gouvernement l'exonération de la TVA pour les ostéopathes en 2007 et une augmentation des heures de formation (3520h) dans la loi HPST de 2009.